



JOURNEE NATIONALE DES DELEGUES DIOCESAINS

17 mars 2009

Introduction

**Monseigneur Jean-Charles Descubes,
Archevêque de Rouen,
Président du Conseil Famille et Société**

En introduction de cette nouvelle réunion des délégués diocésains à la Pastorale familiale, il m'a été demandé de fonder la mission des laïcs qui se voient confier la direction d'un service diocésain.

Les pratiques des diocèses sont en effet diverses et évolutives. La participation active des fidèles laïcs à la vie de l'Eglise est caractéristique de notre histoire récente.

Je me limiterai aux fidèles laïcs à qui l'autorité diocésaine confie une charge (un office) qui a un rapport direct avec l'animation de l'Eglise pour qu'elle accomplisse sa mission.

- Quelques vérités élémentaires sur la mission de l'Eglise,
- Sur la participation de tous à cette mission,
- Sur les charges confiées à quelques-uns.

LA MISSION DE L'EGLISE

A l'origine de la mission de l'Eglise, il y a l'envoi dont saint Matthieu se fait l'écho : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, leur apprenant ce que je vous ai prescrit. Et, moi, je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la fin du monde » (Mt 28, 18-20).

Cet envoi est lui-même éclairé par deux autres paroles de Jésus rapportées dans le quatrième évangile : « Comme le Père m'a envoyé, à mon tour je vous envoie » (Jn 19, 21). Et nous trouvons la raison de cet envoi dans l'entretien avec Nicodème : « Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils, son unique, pour que tout homme qui croit en lui ne périsse pas mais ait la vie, l'éternelle » (Jn 3, 16).

Servir l'Evangile aujourd'hui, c'est :

- Travailler à faire advenir l'homme dans toutes ses dimensions y compris sa relation à Dieu. « Il faut s'intéresser à l'homme pour lui-même et non pour quelque autre motif ou raison, uniquement pour lui-même » (Jean-Paul II, Discours à l'UNESCO, Paris, 2 juin 1980).

- Témoigner de l'œuvre de Dieu : ce qui n'est pas sans conséquence sociale.

Ce service de l'Évangile se déploie en ministère de communion, en témoignage et en diaconie. Il renvoie au triple pouvoir du Christ, prêtre, prophète et roi, trois fonctions systématisées qui, évoquant trois onctions, signifient que c'est saisi par l'Esprit de Dieu que l'on est constitué ministre.

UNE MISSION COMMUNE A TOUS LES FIDÈLES DU CHRIST

La foi et les sacrements de la foi font que tous les fidèles du Christ participent à la mission de salut qui est celle de toute l'Église.

L'ancienne pratique du baptême donné sans autre formule que la triple confession de foi au Père, au Fils et au Saint-Esprit, manifeste la simultanéité de l'appel à la renaissance et de l'envoi en mission. Selon la Première lettre de saint Pierre, confesser la foi c'est justifier de son espérance auprès de ceux qui nous le demandent (avec douceur et respect, précise l'apôtre).

L'histoire des premiers chrétiens atteste que la mission de l'Église est bien l'affaire de tous. Le Nouveau Testament ne connaît pas un laïcat constitué en catégorie séparée mais un peuple saint, un peuple élu, mis à part, qui exerce tout entier un sacerdoce royal, appelant chacun de ses membres à rendre à Dieu un culte spirituel. Ce qui n'est pas antinomique avec une structuration originale, ministérielle et hiérarchique.

Que tous aient à prendre leur part de la mission de l'Église est bien aussi un point d'insistance du concile Vatican II.

Les fidèles du Christ constitués peuple de Dieu, incorporés au Christ, animés par l'Esprit Saint, sont appelés à participer à la mission de l'Église. Et les laïcs « faits participant à leur manière à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ ... exercent, pour leur part, dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien » (Lumen Gentium 31a).

« A tout disciple du Christ incombe, pour sa part, la charge de l'expansion de la foi. Mais si le baptême peut être donné aux croyant par n'importe qui, c'est aux prêtres ... » (LG 17).

Coresponsable :

Ce mot, très utilisé au lendemain du concile Vatican II pour exprimer la vocation et l'égalité de tous les baptisés (LG 9), font que tous les chrétiens :

- sont responsables de la foi et de sa rectitude (LG 12 ; Gaudium et Spes 62 § 6) ; sans pour autant minimiser le rôle du magistère (Dei Verbum 10),
- constituent un peuple sacerdotal ; et le culte qui doit être rendu à Dieu, c'est l'offrande d'une vie droite (Sacrosanctum Concilium 26),
- contribuent à la transformation du monde selon l'esprit de l'Évangile (GS et Evangelii nuntiandi 59-60).

Le baptême donne une capacité ; le Code de droit canonique dit que l'on est député et pas seulement délégué (canons 204 et 208).

Conséquences :

Cf. canon 211.

L'initiation chrétienne habilite (vocation) les fidèles du Christ laïcs :

- à prendre des initiatives et à les faire reconnaître ; et, en premier lieu dans la société, dans le monde « parce que le caractère séculier est le caractère propre et particulier des laïcs » (LG 32) ; le monde est non seulement le lieu d'exercice ou d'application de leur mission mais « devient le milieu et le moyen de la vocation chrétienne des fidèles » (Christifideles laïci 15),
- à s'associer pour mettre en œuvre ces initiatives (canons 298 et 299),
- à disposer des moyens d'intelligence de la foi et de soutien spirituel,
- à prendre leur place dans les instances de la mission (synodes, conseils, assemblées, etc.),
- à accepter des charges ou des ministères pour la mission ; le principe en est posé au concile Vatican II (LG 37) ; le motu proprio de Paul VI Ministeria quaedam, en 1972, organise une première mise en place de ministères laïcs (cf. aussi EN 73 en 1975, et CFL 23).

Ceci rejoint les conseils pratiques déjà donnés aux pasteurs (LG 30) : ils doivent se rappeler qu'ils n'ont pas été institués par le Christ pour assumer à eux seuls toute la mission de l'Eglise à l'égard du monde ; en conséquence, il leur est demandé de recourir à la prudence des laïcs, de leur remettre des charges au service de l'Eglise, de leur laisser liberté et marge d'action, de stimuler leur courage pour qu'ils entreprennent de leur propre mouvement.

Note :

Il faut aussi avoir l'honnêteté de prendre en compte les raisons conjoncturelles qui ont conduit à une plus grande reconnaissance de la responsabilité des fidèles du Christ laïcs ; elles ne sont pas sans influencer sur la manière dont on comprend cette responsabilité :

- la diminution du nombre des prêtres et leur vieillissement,
- le repérage de pans entiers de la réalité sociale avec lesquels l'Eglise a peu de lien ou qu'il faut rejoindre à nouveaux frais : la famille, les jeunes, la culture, l'université, etc.

DES MINISTERES OU DES CHARGES CONFIES

Ce qui est premier ce n'est pas la rémunération, le salaire, mais que le ministère ou la charge soit confié.

Une nomination par l'autorité compétente, souvent accompagnée d'une lettre de mission, en est la traduction institutionnelle.

A moins qu'il ne soit déjà défini par le droit, ce ministère, cette charge (canoniquement : cet office) doit être précisé dans son contenu et dans ses conditions d'exercice : lien à l'autorité

en raison de l'origine de la charge, entrée en fonction, durée, sphère de compétence, relations avec d'autres offices et instances, etc.

Je passe naturellement sur les conditions subjectives à prendre en considération avant de confier un ministère ou une charge :

- disponibilité et santé,
- capacité à faire des choix, à s'y tenir et à les expliquer,
- faculté à travailler en équipe et à déléguer,
- volonté de se former,
- sens ecclésial (et notamment de la particularité de l'Eglise dans laquelle on reçoit un ministère ou une charge),
- souci spirituel,
- sans oublier l'admission antérieure requise aux sacrements de l'initiation chrétienne.

Remarque :

Je voudrais m'inscrire en faux par rapport à cette opinion qui laisserait entendre que confier un ministère ou une charge à un laïc, se serait le détourner de sa vocation. La pastorale des familles, les aumôneries de jeunes ou des établissements hospitaliers non seulement servent la mission de l'Eglise mais aussi construisent la société.

Pastorale des familles :

Le Directoire pour le ministère pastoral des Evêques Apostolorum successores (publié en 2004) considère que la famille représente une priorité fondamentale dans la société contemporaine.

Il est demandé aux évêques de veiller à mettre en place une pastorale familiale efficace et à l'insérer dans la pastorale d'ensemble de leur diocèse car la famille est « fondement et cellule primordiale de la société et de l'Eglise » (n° 202).

Il avait été précisé auparavant que « dans le gouvernement du diocèse, l'évêque (...) fera volontiers partager à autrui le sens de la responsabilité individuelle et communautaire, et le stimulera chez ceux qui occupent des services et des charges ecclésiales, leur manifestant toute sa confiance » (n° 59).

CONCLUSION : SERVIR LES FAMILLES, UNE MISSION

Il nous revient de servir le projet de Dieu en servant les familles :

- certes aider chacun à trouver la voie du bonheur même lorsque la vie de famille semble impossible et a été brisée,
- surtout montrer que vivre en famille permet à chacun d'acquérir son identité d'homme et de femme à la place qui est la sienne dans une dynamique qui ouvre à l'altérité et à la vie sociale ... et, pour un chrétien, à son identité de fils de Dieu tendrement aimé du Père que Jésus nous a révélé.

« Une attention spéciale doit être portée à la pastorale de la famille, d'autant plus nécessaire dans un moment historique comme le nôtre, où l'on enregistre une crise diffuse et radicale de cette institution fondamentale (...) Il faut (...) faire en sorte que, par une éducation évangélique toujours plus complète, les familles chrétiennes donnent un exemple convaincant de la possibilité d'un mariage vécu de manière pleinement conforme au dessein de Dieu et aux vraies exigences de la personne humaine » (Jean-Paul II, Novo millennio ineunte 47, 6 janvier 2001).

Paris, 17 mars 2009

Jean-Charles Descubes
Archevêque de Rouen
Président du Conseil Famille et Société